

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 9 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 3 mars 2023
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - M. CHOUIN J-F - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - BERTAUD M.F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes BAUDRY K. - Mmes JOLLY F. - M. HERCBERG F. - ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J.

M. BERTHOMÉ F. - Mme BRILLET L. - Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.08 – Installation d'une nouvelle conseillère municipale suite aux démissions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Géraldine RAYMOND, conseillère municipale déléguée, a présenté par courrier en date du 24 janvier 2023, reçu en mairie le 1^{er} février 2023, sa démission.

Monsieur le Sous-Préfet a été informé le 7 février 2023 de cette démission, en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Florent BILLET a donc été appelé à remplacer Mme Géraldine RAYMOND.

Par courrier du 10 février 2023, pour des raisons personnelles, il a décliné la possibilité d'intégrer le conseil municipal, en démissionnant aussitôt de son poste.

En conséquence, il a été demandé, à Mme Marie-France BERTAUD, candidate venant ensuite sur la liste, à siéger, elle a accepté d'intégrer le conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le **14 MARS 2023**

ID : 085-218502847-20230309-DEL2023_8-DE

S²LO

De ce fait, le tableau du conseil municipal sera ainsi mis à jour et Monsieur le Sous-Préfet sera informé de ces modifications.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-4,

Vu le code électoral, notamment l'article L.270,

Considérant que Mme Géraldine RAYMOND a démissionné de son poste du conseil municipal,

Considérant que M. Florent BILLET, a décliné la possibilité d'intégrer le conseil municipal en démissionnant,

Considérant que Mme Marie-France BERTAUD, a accepté de siéger au conseil municipal,

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Mme Marie-France BERTAUD au sein du conseil municipal

VOTE: POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

